

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RETOURNAC**

240827-DEL2024_52-DE
Reçu le 27/08/2024

DCM N° 2024/052

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six août à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le vingt et un août 2024, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Daniel DI LITTA, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, Patrice WAUTHIER, Pierre ASTOR, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, Corinne TARGHETTA, Sébastien VINCENT, Ludovic LHOSTE.

Absents excusés représentés :

Alain LUTZ a donné pouvoir à Christian PEYRARD, Stéphanie GRANOUILLET a donné pouvoir à Brigitte ROCHE, David SUC a donné pouvoir à Jean-Claude ABRIAL, Maëlle JOLY a donné pouvoir à Patrice WAUTHIER, CASSOUX Damien a donné pouvoir à Pierre ASTOR.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Sylvie MIRMAND

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membres présents : 18
 Nombre de procurations : 5
 Nombre d'absents : 0

Objet : DETR et DSEC Exceptionnelles suite aux intempéries

Monsieur Jean-Claude ABRIAL, adjoint, expose au Conseil Municipal que suite aux intempéries du 28 juin dernier, la commune peut prétendre à une DETR exceptionnelle et une DSEC pour cette année 2024 pour la réfection des voiries et chemins communaux impactés.

Les travaux envisagés sont estimés à : 450 140.45 €

Dépense prévisionnelle	Montant HT	RECETTES	Demande sollicitée	Montant	Taux
Dépense prévisionnelle	450 140.45	Subventions	ETAT - DETR	112 535.11	25%
			ETAT – Dotation de solidarité	180 056.18	30%
			Dommages des collectivités		
		Autofinancement	de la commune	157 549.16	45%
TOTAL DEPENSES HT	450 140.45	TOTAL	RECETTES	450 140.45	100%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet tel que présenté,
- Adopte le plan de financement prévisionnel détaillé,
- Sollicite les demandes de subvention,
- Dit que les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget général 2024 en section d'investissement,
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte inhérent à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Patricia GOUDARD

